



**RECU EN PREFECTURE**

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00688910-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 30 juin 2022**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Christine WERTHE

**Étaient absents :**

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :**

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

**OBJET :** 39. Relations internationales - Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale - Attribution de subventions - Année 2022

Délibération n° 2022/006889

**Relations internationales**  
**Appel à projets de solidarité internationale**  
**ou d'éducation à la citoyenneté mondiale**  
**Attribution de subventions - Année 2022**

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 1	16/06/2022	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à des associations bisontines, dans le cadre de l'Appel à projets de la Ville de Besançon. Cette année, les demandes portent à la fois sur des projets au titre de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Le dispositif d'appel à projets de solidarité vise à encourager et à soutenir les associations bisontines souhaitant mener un projet de solidarité internationale ayant un réel impact sur le terrain au Sud, ou souhaitant organiser une manifestation d'éducation à la citoyenneté mondiale à Besançon.

Lancé en 2012, ce dispositif permet de donner un coup de pouce significatif aux petits projets soutenus, mais aussi de faire un effet levier pour les projets plus importants qui sollicitent également l'aide d'autres collectivités territoriales et notamment de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La Ville de Besançon alloue cette année pour ce dispositif un budget de 15 000 €, à répartir entre les différents projets devant répondre aux principaux critères suivants :

- la cohérence avec les valeurs de la Ville : développement inclusif, éducation, jeunesse, environnement, valorisation du patrimoine, solidarité, qualité de la vie,
- la viabilité et la pérennité du projet,
- la prise en compte de l'égalité des genres,
- l'ancrage local notamment à travers l'existence d'un ou plusieurs partenaires locaux (pour les projets à l'étranger),
- la justification de l'intérêt local, au moyen d'actions de sensibilisation sur le territoire bisontin, et d'une réelle réciprocité,
- la capacité du porteur de projet à mobiliser d'autres co-financeurs et/ou des partenariats,
- l'inscription dans une véritable démarche de développement durable.

L'exigence de ce cadrage doit permettre d'encourager les projets réellement efficaces et pérennes. Pour les aider, les porteurs de projets locaux peuvent bénéficier des conseils et formations en conduite de projets de solidarité internationale dispensés par Bourgogne Franche-Comté International. Cet appui, entièrement gratuit, est financé par le biais de l'Etat et des collectivités locales de la région et doit permettre aux acteurs d'améliorer la qualité de leurs projets.

Pour cette 11<sup>ème</sup> édition, le Service Relations internationales a reçu 6 dossiers de candidature, 3 au titre de la solidarité internationale et 3 portant sur des projets d'éducation à la citoyenneté mondiale.

Sur la base du règlement, une première analyse technique des 6 dossiers reçus a été effectuée par le service des Relations internationales (complétude, conformité aux objectifs de l'appel à projets) et BFC International. Ce dernier a analysé les projets déposés au regard notamment :

- de la méthodologie de projet,
- du partenariat envisagé avec les acteurs sur place,
- des résultats visés et de l'impact pour les bénéficiaires,
- du montage budgétaire,
- de la valorisation du projet prévue à Besançon,
- de l'impact à moyen et long terme pouvant être attendu.

Pour la première fois, un jury composé d'élus municipaux volontaires s'est ensuite réuni à l'invitation de l'adjointe en charge des relations internationales afin de mieux s'approprier ce dispositif, d'apporter un regard politique élargi sur les projets et de préparer la proposition au Conseil municipal des subventions à attribuer aux associations.

Le jury ainsi constitué propose donc au Conseil Municipal d'accorder cette année une aide financière à 5 projets, pour un montant total de 9 057 €. Le 6ème dossier n'a pas été retenu, en raison de nombreuses lacunes concernant le partenariat, la viabilité et la pérennité de l'action.

Le tableau ci-après dresse le bilan des attributions proposées.

## Appel A Projets 2022

### Appel à Projets de Solidarité internationale 2022

N°	Association	Pays	Résumé du projet	Budget du projet	+ Valorisation	Budget éligible	Subv. sollicitée	% du budget éligible	Ponant proposé	Précisions
1	Peuples Solidaires	Togo	Appui à l'autonomisation économique et sociale des femmes dans un village du Togo par la création d'une coopérative et la formation à la transformation de noix palmistes et de leurs sous-produits	13 826 €	3 307 €	11 682 €	1 100 €	9,41%	1 100 €	Ce projet vient en continuité de l'action de l'ONG Action Sud en faveur des droits des femmes de la région de l'Amou. Mieux informées, les femmes ont souhaité s'engager dans la création d'une coopérative et ont exprimé le besoin d'être formées aux moyens de transformation-commercialisation de noix de palmistes leur permettant d'accroître leur revenus. Partenaire de l'ONG Action Sud, Peuples Solidaires s'engage dans le projet en apportant son conseil, en recherchant des financements pour le projet et en en assurant le suivi et l'évaluation. Le dossier est complet, le budget est équilibré, le projet est structurant et offre des garanties de développement pérenne pour les femmes au Togo.
2	The Serious Road Trip	Bénin	Accompagnement à la structuration de l'école des arts du cirque de Cirobénin en formant les futurs formateurs de l'école et en apportant du matériel de cirque	28 200 €	4 840 €	8 084 €	3 000 €	37,11%	0 €	TSRT a engagé depuis 2018 une coopération avec l'école de Cirobénin pour l'aider à se structurer et à développer son activité auprès des jeunes de Cotonou. TSRT souhaite à présent apporter son aide dans la formation de 4 formateurs/formatrices et apporter du matériel de cirque à l'occasion d'un séjour sur place en décembre 2022. Si l'initiative est intéressante et mérite d'être soutenue, le dossier ne démontre pas assez clairement comment l'objectif sera atteint. C'est pourquoi le jury a émis un avis négatif au titre de l'Appel à projets.
3	Palestine Amitié	Palestine	Poursuite de la campagne de plantation d'oliviers en Palestine pour augmenter les revenus des agriculteurs et lutter contre la désertification. Construction de 2 réservoirs d'eau de 60 m <sup>3</sup> pour l'arrosage des oliviers	26 600 €	6 600 €	26 600 €	3 000 €	11,28%	3 000 €	Ce projet est une nouvelle campagne de plantation d'oliviers, comme l'association en mène depuis 2012. Une aide a été apportée à ce projet à 4 reprises dans le cadre de l'Appel à projets, en 2018, 2019, 2020 et 2021. L'association a ajouté cette année au projet la construction de 2 réservoirs d'eau pour l'arrosage des oliviers. Le jury estime que le soutien au peuple palestinien par le biais des plantations d'oliviers mérite d'être poursuivi, d'autant qu'une rencontre avec l'association et son partenaire palestinien a permis de compléter l'argumentaire technique ainsi que les informations sur la gouvernance du projet sur place.

### Appel à Projets Education à la Citoyenneté Mondiale 2022

4	RÉCIDEV	Besançon	Série d'animations du 15 au 21 juin pour aider le public bisontin à déconstruire les stéréotypes liés au genre et aux migrations	4 030 €	5 345 €	1 913 €	1 500 €	78,41%	957 €	Collectif d'associations de solidarité, RéCIDEV informe, éduque et mobilise les citoyens et citoyennes de Bourgogne-Franche-Comté pour plus de solidarité, ici et là-bas, à travers des actions comme Alimenterre ou le Festisol. Dans ce nouveau projet, il poursuit sa démarche de sensibilisation en proposant une semaine d'animations festives et ludiques visant à déconstruire les stéréotypes liés au genre ou aux migrations. Le projet s'inscrit en cohérence avec les politiques publiques portées par la Ville en matière de lutte contre les discriminations et la défense des droits des femmes. A noter qu'une partie du projet fait partie du Contrat de ville. L'aide de la ville ne peut dépasser 50 % du budget éligible du projet, soit 957 €.
5	Afriq'Energies	Maroc Besançon	Réalisation de deux extensions dans un centre de formation à Ifoutail au Maroc pour permettre la mise en place une formations à destination de filles et femmes du village	54 997 €	8 000 €	32 070 €	3 000 €	9,35%	3 000 €	Sollicitée par l'Association Isfoutaili de Développement, Afriq'Energies a accepté de réaliser deux extensions de ce centre de formation afin d'y installer une cuisine et un restaurant d'application. Ces structures permettront aux femmes et filles du village de se former aux métiers de la restauration, leur apportant ainsi une plus grande autonomie. Douze lycéens et étudiants du lycée PA Pâris se sont portés volontaires pour cette mission de 25 jours sur place, qui aura lieu en octobre/novembre 2022.
6	AGHC Grammont Haute Comté	Madagascar	Organisation d'une manifestation (projections de films et conférences-débat sur l'écologie et l'ethnologie à Madagascar, ateliers ...) autour de la venue de Gilde Razafitsihadinoina écrivain et réalisateur malgache	5 889 €	6 087 €	5 889 €	1 000 €	16,98%	1 000 €	L'AGHC souhaite offrir au public bisontin un éclairage sur les réalités de la vie des habitants de Madagascar, par le biais de films d'un réalisateur malgache et de conférences-débats à partir de ses œuvres. Cette manifestation qui durera une semaine en novembre aura lieu en collaboration avec le Festival Lumières d'Afrique
						TOTAL sollicité	412 600 €	TOTAL attribué	9 057 €	

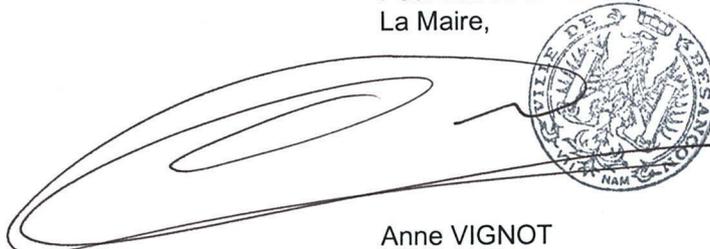
En cas d'accord, la somme de 9 057 € sera prélevée sur les crédits existants de la ligne 65.048.6574.0022206.10069.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :**

- 1 100 € à l'association Peuples Solidaires Doubs,
- 3 000 € à l'association Palestine Amitié,
- 957 € à l'association RéCiDev,
- 3 000 € à l'association Afriq'Energies,
- 1 000 € à l'association AGHC (Grammont Haute Comté).

*M. Kévin BERTAGNOLI (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 1

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.